COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 1er mars 2016 à 18h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 1er mars 2016 à 18H00.**

Le Maire,

L'an deux mil seize et le premier mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Présents: Michel ANTHERIEU, Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Carine FOURNIER, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Yves, GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Procurations: Lionel DUMAS donne procuration à Carine FOURNIER, Alexandra FOSSAT donne procuration à Michel ANTHERIEU, Manuel HERNANDEZ donne procuration à Didier GOUT.

Absent excusé: Jean-Pierre BROQUIN.

Absents: Claire-Lise CAVALIER, Mireille LALLEMAND, Aliénor MEYNADIER.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

N°2016_03_022 – COMPTE DE GESTION 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur

accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2015 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le rapporteur rappelle que tous les comptes de gestion de la Commune sont identiques aux différents comptes administratifs. Les comptes de gestion sont établis par le Receveur, les comptes administratifs par la Commune.

2016_03_023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 concernant l'Assainissement, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
INVESTISSEMENT	9 821,15			9 821,15
EXPLOITATION	281,00			281,00
TOTAUX	10 102,15			10 102,15

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
EXPLOITATION				
DEPENSES	52 486,98	0,00	0,00	0,00
RECETTES	52 486,98	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	142 308,13	0,00	0,00	0,00
RECETTES	142 308,13	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	194 795,11	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	194 795,11	0,00	0,00	0,00

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2015 de l'Assainissement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2016_03_024 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2015 soit 281,00 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2015 soit 9 821,15 €

Décide de reprendre l'excédent d'exploitation soit 281,00 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section d'exploitation recettes et l'excédent d'investissement reporté soit 9 821,15 € au compte 001, excédent antérieur reporté, section investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2016_03_025 – COMPTE DE GESTION 2015 DE L'EAU

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2015 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_026 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE l'EAU

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 concernant l'Eau, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
INVESTISSEMENT	- 108 051,89		50 703,00	- 57 348,89
EXPLOITATION	404 501,27	108 051,89	140 461,61	436 910,99
TOTAUX	296 449,38			379 562,10

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
EXPLOITATION				
DEPENSES	492 483,56	52 740,42	0,00	52 740,42
RECETTES	492 483,56	193 202,03	0,00	193 202,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	592 374,20	89 257,64	0,00	89 257,64
RECETTES	592 374,20	139 960,64	0,00	139 960,64
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 084 857,76	141 998,06	0,00	141 998,06
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 084 857,76	333 162,67	0,00	333 162,67

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2015 de l'Eau est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire rappelle que le projet des travaux d'adduction d'eau potable a été établi en fonction des résultats du schéma directeur établi par nos prédécesseurs. La 1ère tranche, qui doit débuter après l'été (nous attendons les accords de subventions du Département et de l'Agence de l'Eau), comprendra la reprise des canalisations de la Rue de la Luzerne, de l'Avenue de la Résistance, Rue de Brion, Château du Péras, Chemin Albin Mercoiret.

Les travaux du puits de la Vigère, prévus à la 1ère tranche ont été transférés, à la demande du Département et de l'Agence de l'Eau en 2ème tranche, une étude sur le fonctionnement du puits a été imposée par ces services.

N°2016_03_027 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EAU

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent d'exploitation cumulé au 31/12/2015 soit 436 910,99 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 soit 57 348,89 €

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 57 348,89 € au compte 001 déficit antérieur reporté, section investissement, dépenses.

Décide de reprendre l'excédent d'exploitation en partie soit 57 348,89 € au compte 1068, autres réserves section d'investissement recettes et le solde soit 379 562,10 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section d'exploitation recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_028 – COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2015 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_029 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 concernant la Commune, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
INVESTISSEMENT	- 98 041,62		- 45 665,57	- 143 707,19
FONCTIONNEMENT	371 695,99	98 041,62	407 421,13	681 075,50
TOTAUX	273 654,37	98 041,62	361 755,56	537 368,31

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 678 479,98	220 045,14	0,00	1 458 434,84
RECETTES	1 678 479,98	174 379,57	0,00	1 504 100,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 836 798,37	2 292 642,86	0,00	544 155,51
RECETTES	2 836 798,37	2 700 063,99	0,00	136 734,38
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 515 278,35	2 512 688,00	0,00	2 002 590,35
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 515 278,35	2 874 443,56	0,00	1 640 834,79

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A LA MAJORITE.
ABSTENTIONS : Michel ANTHERIEU, Alexandra FOSSAT.

Michel ANTHERIEU précise qu'il n'est pas contre, sur le fonds du compte administratif mais qu'il reflète une gestion Politique (avec un grand P) qui n'est pas la sienne.

N°2016_03_030 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 soit 681 075,50 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 soit 143 707,19 €

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 143 707,19 € au compte 001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement en partie soit 143 707,19 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé section d'investissement recettes et le solde soit 537 368,31 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section fonctionnement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_031 – COMPTE DE GESTION 2015 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2015 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_032 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
INVESTISSEMENT	- 145 549,87		226 015,41	80 465,54
FONCTIONNEMENT	7 535,01	7 535,01	- 224,63	- 224,63
TOTAUX	- 138 014,86		225 790,78	80 240,91

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	349 472,95	159 040,81	0,00	190 432,14
RECETTES	349 472,95	385 056,22	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	62 124,00	68 246,80	0,00	877,20
RECETTES	62 124,00	68 022,17	0,00	1 101,83
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	418 596,95	227 287,61	0,00	191 309,34
TOTAL GENERAL DES RECETTES	418 596,95	453 078,39	0,00	0,00

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2015 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_033 – <u>AFFECTATION DES RESULTATS DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE</u>

Monsieur Didier GOUT présente :

Vu le déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 soit 224,63 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2015 soit 80 465,54 €

Décide de reprendre le déficit de fonctionnement soit 224,63 € au compte 001 déficit antérieur reporté, section de fonctionnement dépenses

Décide de reprendre l'excédent d'investissement soit 80 465,54 € au compte 001, excédent d'investissement antérieur reporté, section d'investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_034 – <u>COMPTE DE GESTION 2015 DE L'AQUARIUM</u>

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2015 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_035 – <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'AQUARIUM</u>

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 concernant l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
INVESTISSEMENT	- 77 806,30		77 869,04	62,74
FONCTIONNEMENT	69 350,37	69 350,37	10 753,29	10 753,29
TOTAUX	- 8 455,93		88 622,33	10 816,03

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	136 006,30	58 137,26	0,00	77 869,04
RECETTES	136 006,30	136 006,30	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	220 050,00	191 441,47	0,00	28 608,53
RECETTES	220 050,00	202 194,76	0,00	17 855,24
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	356 056,30	249 578,73	0,00	106 477,57
TOTAL GENERAL DES RECETTES	356 056,30	338 201,06	0,00	17 855,24

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2015 de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_036 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 soit 10 753,29 €

Vu l'excédent d'investissement cumulé au 31/12/2015 soit 62,74 €

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 10 753,29 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section de fonctionnement dépenses

Décide de reprendre l'excédent d'investissement soit 62,74 € au compte 001, excédent antérieur reporté section d'investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_037 – COMPTE DE GESTION 2015 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

¤ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2015 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

¤ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_038 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 concernant la Boutique de l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

¤ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT	5 740,96		0,00	5 740,96
TOTAUX	5 740,96			5 740,96

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 740,96	0,00	0,00	5 740,96
RECETTES	5 740,96	0,00	0,00	5 740,96
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	5 740,96	0,00	0,00	5 740,96
TOTAL GENERAL DES RECETTES	5 740,96	0,00	0,00	5 740,96

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2015 de la Boutique de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_039 – EXCEDENT DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM TRANSFERE A L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY expose :

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a adopté la clôture du budget de la Boutique de l'Aquarium.

A l'issue de la gestion 2015, on constate un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 740,96 € au budget de la Boutique de l'Aquarium.

En vertu des articles L.1612-7 et L.2311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de permettre à Monsieur le Trésorier d'ANDUZE de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à reprendre l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

- Crédit au 7788 – produits exceptionnels divers : 5 740,96 € sur le budget de l'Aquarium.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.1612-7 et L.2311-6,

DECIDE :

Article 1: d'autoriser Monsieur le Trésorier d'ANDUZE à reprendre l'excédent de la section de fonctionnement de la Boutique de l'Aquarium comme suit :

- crédit au 7788 – produits exceptionnels divers : 5 740,96 € sur le budget de l'Aquarium

Article 2: d'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget de la Boutique de l'Aquarium.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_040 – CONTRAT FESTIVITES : « NO VIBRATO QUARTET »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation "soirée Jazz" qui aura lieu en soirée le 16 juillet 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 900 € TTC. La Commune prendra en charge 4 repas, les frais de publicité, le paiement des droits d'auteur (SACEM) et les frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que ce groupe vient de CHAUMONT-GISTOUX.

N°2016_03_041 – CONTRAT FESTIVITES : ASSOCIATION « AS'ART »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale qui aura lieu en soirée, les 13 et 14 juillet 2016 et le 7 août 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 200 € TTC (frais de transport inclus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

C'est pour accompagner le défilé des chars St Jeannais et la retraite aux flambeaux.

N°2016_03_042 – CONTRAT FESTIVITES : « PENA PAUL RICARD ALES »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec la « Pena Paul Ricard ALES » qui aura lieu le 14 juillet 2016 et le 7 août 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 500 € TTC et la Commune prendra à sa charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

C'est pour accompagner le défilé des chars St Jeannais.

N°2016_03_043 – <u>CONTRAT FESTIVITES : « GROUPE PUZZLE »</u>

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le « Groupe PUZZLE » qui aura lieu le 9 août 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 900 € et 1 450 € de charges. La Commune prendra en charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

C'est pour le mardi de la fête votive.

N°2016_03_044 – <u>CONTRAT FESTIVITES : « KRYSTAL NOIR »</u>

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le Groupe « KRYSTAL NOIR » qui aura lieu le 7 août 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 5 250 €, charges comprises et la Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_045 – <u>CONTRAT FESTIVITES : « GROUPE FRANCK ORIAT »</u>

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le « Groupe Franck ORIAT » qui aura lieu le 8 août 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 849,25 € + 1 185,75 € de charges et 965 € de salaires des techniciens. La Commune prendra en charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_046 – <u>CONTRAT FESTIVITES : « ORCHESTRE MANHATTAN »</u>

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec « l'Orchestre MANHATTAN » qui aura lieu le 14 juillet 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 350 €, charges comprises. La Commune prendra à sa charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_03_047 – CONTRAT FESTIVITES : « EURL ILLUSION »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour des animations musicales avec EURL Illusion qui auront lieu le 13 juillet 2016 et le 6 août 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 149,64 € TTC et la Commune prendra à sa charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le 6 août : soirée neige sans supplément de prix.

N°2016_03_048 – CONTRAT FESTIVITES : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES FESTIVITES

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour le grand Prix de la Chanson Alès Cévennes Camargue avec l'Association pour le Développement des Festivités qui aura lieu le 12 août 2016.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 000 € et la Commune prendra en charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Nous accueillons les quarts de finale.

N°2016_03_049 – DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (COMPLETE LA DELIBERATION N°2014_07_115)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014_07_115 du 22 juillet 2014 (délégation de signature consentie au Maire par le Conseil Municipal) et expose à l'Assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

permet au Conseil Municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4e alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé : «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »;

Monsieur le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du Conseil Municipal. Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du Conseil Municipal l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, je vous propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en limitant la délégation de pouvoir.

Dans cette hypothèse, il appartient au Conseil Municipal de déterminer les limites de la délégation de pouvoir qu'il souhaite consentir à l'exécutif en précisant les catégories de marchés et d'accords-cadres concernés (travaux, fournitures, services), le montant maximum de ceux-ci et la nature des décisions susceptibles d'être prises par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE QUE :

Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

• des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 50.000,00 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget,
• des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 50.000,00 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget,
• des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 50.000,00 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Michel ANTHERIEU demande si on est sûrs qu'on peut aller jusqu'à ce montant de 50 000 €. Gisèle GEOFFRAY précise qu'on a le droit jusqu'à 90 000 €. Propos confirmé par le Receveur d'ANDUZE.

N°2015_03_050 – TOITURE DU KHEOP'S : APPROBATION DU CONTRAT DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est impératif d'entreprendre rapidement les travaux de réfection de la toiture du Restaurant « Le Khéops » - Parc Atlantide qui menace de s'effondrer.

Dans l'urgence, il a été demandé à Monsieur Christian LAUNE, Architecte, de monter un dossier de consultation d'entreprises afin de pourvoir lancer l'appel d'offres.

Il est donc nécessaire d'approuver l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre de Monsieur Christian LAUNE pour un montant de 4.000,11 € HT soit 4.800,13 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre de Monsieur Christian LAUNE s'élevant à 4.000,11 € HT soit 4.800,13 € TTC.

AUTORISE Le Maire à signer le marché et toutes les pièces correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.